



Plateforme citoyenne de la Cour des comptes  
*participationcitoyenne.ccomptes.fr*

## SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

### Introduction

Du 9 mars au 20 mai 2022, toute personne qui le souhaitait a pu déposer sur la plateforme citoyenne de la Cour des comptes une ou plusieurs propositions de contrôle entrant dans son champ de compétence. La création d'une telle plateforme permettant à tous les citoyens de participer à la programmation des travaux de la Cour constituait une action phare de son plan de transformation (JF 2025), visant à renforcer les liens de la Cour avec les citoyennes et citoyens. Dans le cadre du sondage OpinionWay réalisé pour l'élaboration du plan JF2025, 82 % des personnes interrogées indiquaient souhaiter pouvoir contribuer à au programme de travail de la Cour.

9 000 inscrits, 333 contributions, plus de 1 200 commentaires et près de 13 000 soutiens y ont été déposés. Le public s'est donc largement saisi de cette nouvelle faculté et de ce nouvel outil numérique. Les contributions proposées sur la plateforme doivent permettre de programmer de nouveaux sujets d'enquête au plus près des attentes des Français.

À l'image de la constitution de la Cour des comptes en six chambres thématiques, la consultation a été faite autour de six grandes catégories thématiques : Économie & finances publiques ; Environnement ; Éducation & culture ; Missions régaliennes de l'État ; Territoires, solidarité et emploi ; Sécurité sociale.

La présente synthèse s'attache à rendre compte de la consultation en offrant un panorama et une première analyse des contributions : grandes tendances thématiques et compte rendu des échanges sur les propositions ayant suscité de nombreux commentaires. C'est sur cette base mais, surtout, en examinant chacune des propositions déposées avec les soutiens et commentaires exprimés que la Cour a déterminé les six contrôles d'initiative citoyenne qu'elle a retenus.

En analysant la tonalité des débats et en détaillant comment les contributeurs se sont appropriés les catégories prédéfinies par les organisateurs de la consultation, cette synthèse constitue aussi la première brique d'une démarche de retour d'expérience (RETEX) sur la consultation, pour améliorer la démarche et son outil à l'avenir.

Afin de mettre en valeur la parole des utilisateurs qui se sont mobilisés, les *verbatim* issus des contenus déposés sur la plateforme ont été reproduits à l'identique autant que possible.

Dans un souci de cohérence, la syntaxe ou l'orthographe des extraits cités ont parfois dû être modifiées ; le cas échéant, le lien vers la contribution d'origine sur la plateforme est précisé.

Cette synthèse a été principalement élaborée par Open Source Politics (OSP), une entreprise spécialisée dans la consultation publique, avec laquelle la Cour des comptes a travaillé pour cette première démarche de participation numérique. Ce travail n'épuise en rien la richesse du corpus des contributions.

## Sommaire

Introduction.....	1
Sommaire .....	3
Les chiffres clefs de la participation.....	4
Un succès de fréquentation soutenu par une communication dynamique.....	4
Une participation concentrée sur deux thématiques.....	5
Une bonne compréhension du cadrage de la consultation .....	8
Des contributeurs qui savent ce qu'ils veulent.....	9
Des contributeurs qui savent à qui ils s'adressent .....	9
De la vigilance, de l'exigence, mais pas de défiance .....	11
Un panorama de la consultation.....	13
Méthodologie.....	13
Grandes tendances globales .....	13
Analyse détaillée de la consultation .....	15
Chambre 1 – Économie et finances publiques.....	15
Chambre 2 - Environnement.....	17
Chambre 3 – Éducation et culture.....	24
Chambre 4 – Missions régaliennes de l'État.....	26
Chambre 5 – Territoires, cohésion, emploi.....	26
Chambre 6 – Sécurité sociale.....	27
Chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC).....	30
Générosité publique .....	33
Transversales .....	33
Peu exploitables.....	38
Annexes .....	42
Annexe 1 : Occurrences des verbes « devoir » et « pouvoir ».....	42
Annexe 2 : Champ lexical des échelons administratifs .....	42
Annexe 3 : Champ lexical de l'argent .....	43
Annexe 4 : Lexique et expressions du conflit et de l'opposition.....	45
Annexe 5 : Lexique et expressions de la vigilance et du sentiment de défiance .....	46
Annexe 6 : Lexique et expressions de la légitimité.....	47

## Les chiffres clefs de la participation

Un succès de fréquentation soutenu par une communication dynamique

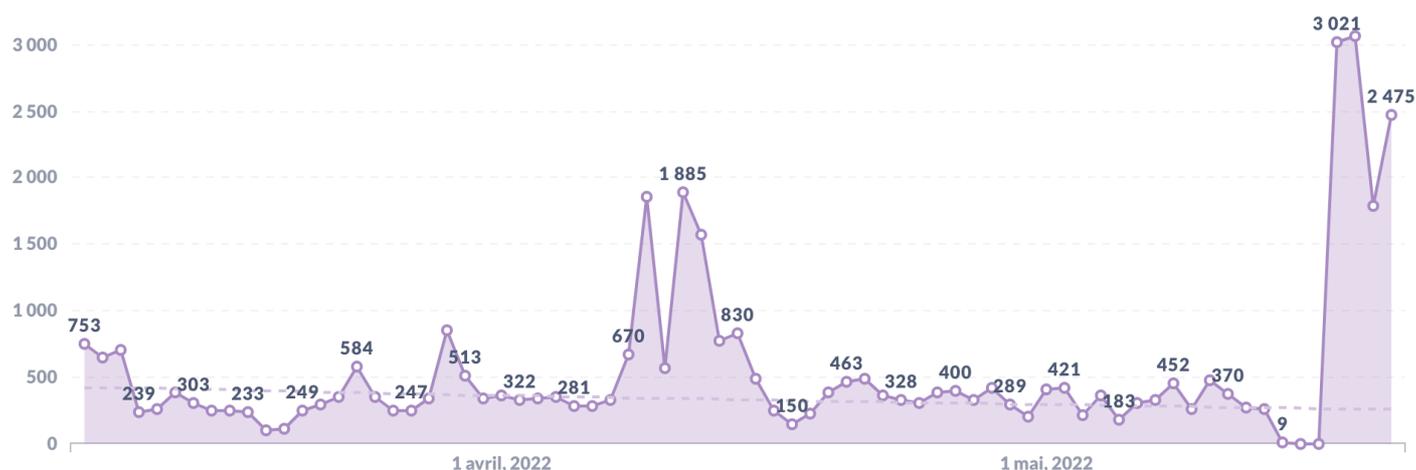
Pendant les deux mois et demi qu'a duré la consultation, ce sont en effet au total **43 200 visites** qui ont été enregistrées sur la plateforme, pour une moyenne d'environ trois minutes de navigation sur la plateforme par visite.

Il est difficile de donner du sens à cet indicateur de fréquentation. À titre de comparaison, la consultation de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur la Politique Agricole Commune, d'une durée relativement similaire, avait attiré 22 000 visites pour environ cinq minutes de navigation en moyenne. Mais, contrairement à la consultation sur la PAC, celle de la Cour des comptes sur sa programmation était destinée **au grand public**. Cela se retrouve donc dans le nombre de visites - plus élevé - et le temps moyen - moindre - passé sur la plateforme.

C'est également au total plus de 145 000 pages qui ont été vues par les contributeurs de la plateforme de la Cour des comptes, ce qui témoigne du nombre restreint de pages de la plateforme. Les contributeurs de la démarche centrée sur la PAC avaient en effet, pour moitié moins de visites, vu 180 000 pages.

**Les actions de communication de la Cour des comptes ont été efficaces** puisque les pics correspondent à des moments actifs de communication par l'institution. La fin de la consultation a aussi été un moment fort, tout comme des **temps d'implication importante de la part de certaines associations**. Le graphique ci-dessous illustre ce point et met en avant les différents pics survenus au cours de la démarche.

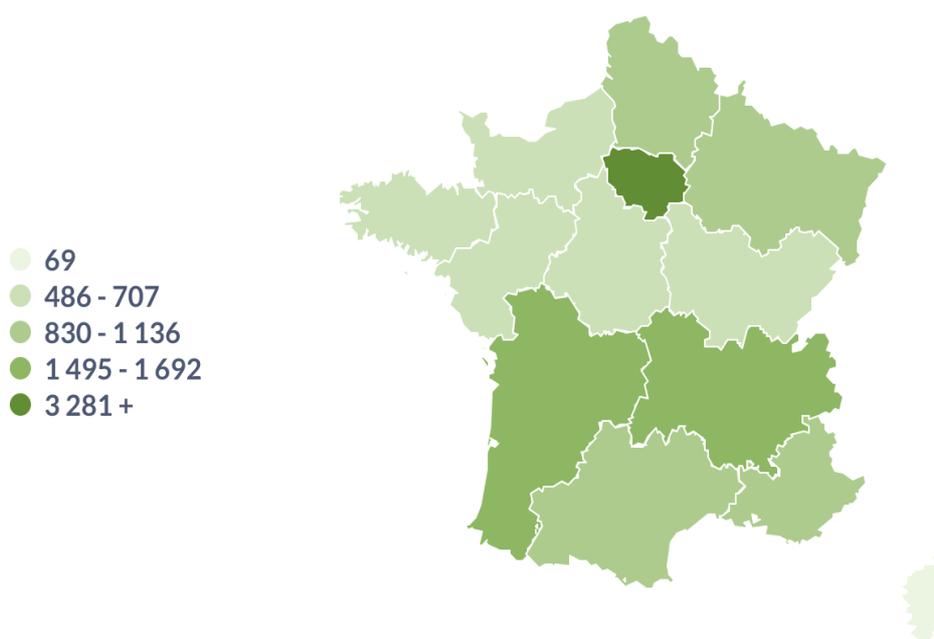
Évolution du nombre de visites



Les régions les plus peuplées sont à l'origine du plus grand nombre de visites, avec cependant une prime d'autant plus importante qu'elles sont peuplées et **une sur-représentation majeure des visiteurs d'Ile-de-France**. Cette dernière rassemble en effet le double de visites par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes, alors qu'elle compte

seulement 50% d'habitants de plus. Il existe donc des marges de progrès pour toucher l'ensemble des utilisateurs potentiels de la plateforme<sup>1</sup>.

### Répartition des visiteurs par région



Une participation concentrée sur deux thématiques

**9 000 participants se sont inscrits** sur la plateforme. **333 propositions** ont été déposées, très majoritairement par des particuliers mais également par une petite dizaine d'associations et de collectifs. **Elles ont fait l'objet de 1 262 commentaires et 12 922 soutiens.**

	Propositions	Commentaires	Soutiens
Économie et finances publiques	121	405	4 212
Environnement	41	470	5 949
Éducation et culture	33	93	810
Missions régaliennes de l'État	26	14	101
Territoires, solidarité, emploi	32	66	638
Sécurité sociale	46	140	842
Non catégorisées	34	74	370
<b>TOTAL</b>	<b>333</b>	<b>1 262</b>	<b>12 922</b>

Les contributeurs se sont appropriés les catégories de manière différenciée, ce qui est habituel.

<sup>1</sup> La Cour des comptes ayant souhaité minimiser au maximum les données à caractère personnelles recueillies dans le cadre de cette consultation, il n'était demandé aucune information personnelle lors de l'inscription. En conséquence, nous ne disposons d'aucune donnée socio-démographique qui pourrait nous permettre d'analyser finement le profil des contributeurs. Nous réfléchissons à améliorer ce point à l'avenir.

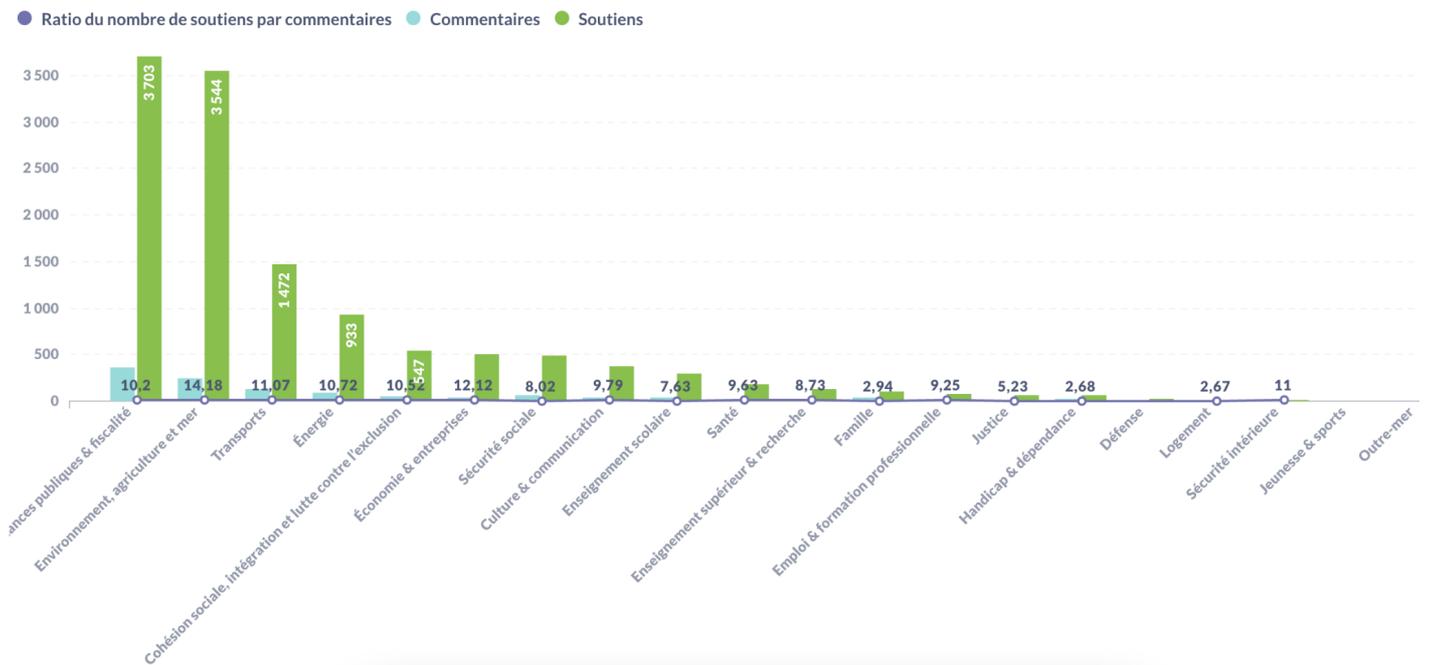
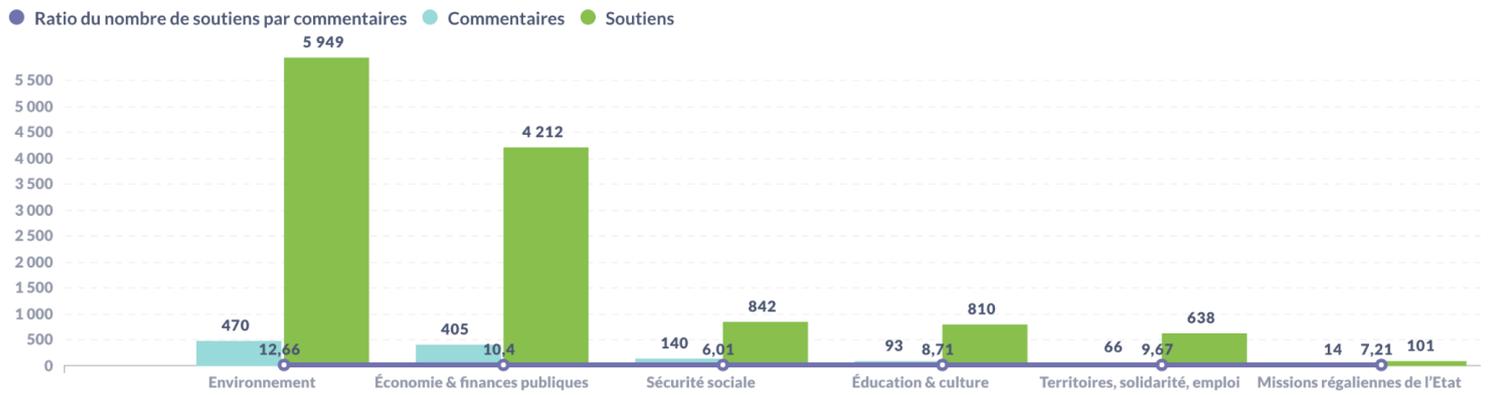
**L'appropriation a été pleine et entière pour deux grandes thématiques : l'environnement** (inclus l'énergie et les transports) **et l'économie et finances publiques.** Pour ces catégories, les commentaires et soutiens sont allés de pair, les contributeurs appuyant les contributions à la fois en les soutenant et en déposant une observation favorable. Si la catégorie Économie et finances publiques se détache nettement en termes de propositions, les échanges en commentaires se sont également concentrés sur la catégorie Environnement. Cela témoigne de débats plus intenses au sein de cette dernière catégorie.

À rebours, dans d'autres catégories (Missions régaliennes de l'État et Sécurité sociale), les soutiens sont peu nombreux et les contributeurs ont plutôt ressenti le besoin de s'exprimer, déposant, en proportion, plus de commentaires, parfois pour évoquer plutôt un désaccord.

**Si on descend d'un étage, au niveau des sous-catégories, la polarisation est encore plus forte sur les thématiques finances publiques et fiscalité et sur l'environnement, agriculture et mer qui ont été les plus discutées.** Ces deux sous-catégories comptent plus de deux fois plus de soutiens et de commentaires que la troisième sous-catégorie (Transports).

**Cela recouvre en réalité des modalités de participations assez différentes,** avec côté environnement, un petit nombre de propositions extrêmement mobilisatrices et, côté finances publiques, une participation plus importante mais plus diffuse, avec un effet de catégorie « attrape-tout ». En effet, compte tenu du cœur de métier de la Cour, la plupart des contributions ont une dimension relative aux finances publiques et la sous-catégorie a souvent été sélectionnée par les utilisateurs, plutôt que de la rattacher à une autre thématique correspondant à la politique publique concernée ou faute de catégorie pertinente (par exemple, pour les contributions touchant aux collectivités territoriales). Ainsi, lors de l'analyse des contributions, les équipes de la Cour ont cherché à déterminer l'entité des juridictions financières compétente pour opérer un éventuel contrôle ou enquête (une chambre thématique de la Cour, une formation regroupant plusieurs chambres ou une chambre régionale des comptes). À cette occasion, elles ont notamment été amenées à recatégoriser certaines propositions associées aux finances publiques.

## Répartition des commentaires et soutiens par catégories et sous-catégories





## Des contributeurs qui savent ce qu'ils veulent

Les observations linguistiques effectuées montrent en effet la prédominance d'un discours assertif sur un discours délibératif. La délibération progresse en effet en général par un ensemble successif de réfutations, marquées par des mots au sens argumentatif proche de *mais*. Même si ce dernier mot est présent dans le corpus (118 occurrences), les mots au sens argumentatif proche le sont assez peu : *malgré* (18), *pourtant* (10) ou *cependant* (9).

Les contributeurs utilisent également beaucoup diverses formes du verbe “devoir” (358 occurrences), marquant par cet emploi une volonté d'**intimer fortement à la Cour des comptes d'orienter ses travaux sur la thématique de leur contribution**. Cette volonté est également confirmée par une forte présence d'adverbes au sens très marqués, comme *systématiquement* (52 occurrences).

**Si des formes de discours assertif sont donc très employées par les contributeurs, ceux-ci ne donnent pas pour autant des ordres à la Cour**. L'emploi important du conditionnel (439 occurrences) et le faible emploi de la première personne du singulier (112 occurrences), comparé par exemple aux contributions des États Généraux du Numérique organisés par le ministère de l'Éducation nationale, traduit bien une **volonté de suggérer des idées** plus que d'*exiger* des enquêtes de la Cour suite à un énervement individuel.

## Des contributeurs qui savent à qui ils s'adressent

Les participants s'adressent à la Cour **en tant qu'institution** : il y a 166 occurrences de “la Cour” contre seulement 17 occurrences du pronom “vous”<sup>4</sup>. Cela explique pourquoi les modaux “pouvoir” et “devoir” sont les plus souvent conjugués à la troisième personne du singulier. Les tableaux ci-dessous présentent le nombre d'occurrences des modaux conjugués “devoir” et “pouvoir” (cf. annexe 1).

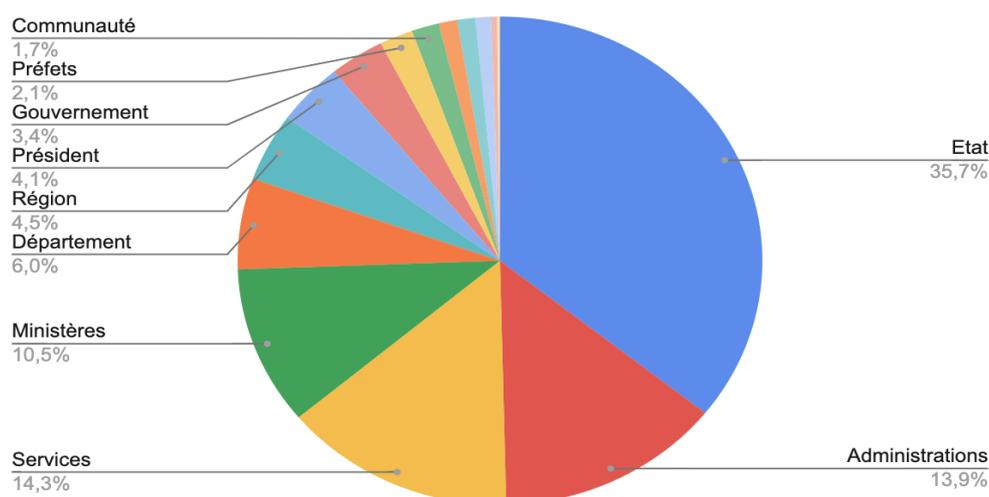
Les participants à la consultation proposent **des sujets de contrôle en lien avec des questions financières et les différents échelons politiques et administratifs**. Si dans le traitement des contributions, la Cour a été amenée à en juger près de 30 % comme hors champ de la consultation, c'est notamment car elles concernaient le champ de compétences des chambres régionales des comptes non incluse dans cette expérimentation, le contrôle de la générosité publique qui était également hors champ ainsi que quelques catégories de contrôle relevant d'autres institutions (par exemple, aides d'Etat, financement public de la vie politique etc.).

Le graphique ci-dessous représente le nombre d'occurrences des échelons politiques et administratifs évoqués par les participants (cf. annexe 2).

---

<sup>4</sup> Les pronoms personnels singuliers “il” et “elle” sont mentionnés respectivement 380 fois et 121 fois. Une grande partie des occurrences du pronom “elle” réfère à la Cour.

## Occurrences des échelons politiques et administratifs évoqués par les participants



Au total, les participants ont mentionné 532 fois des échelons politiques et administratifs (cf. annexe 1). L'échelon qui a été le plus mentionné par les participants est l'État (190 occurrences). Les échelons généraux comme les administrations (74 occurrences) et les services (76 occurrences) sont au cœur des contributions. Plus précisément, les participants souhaiteraient que la Cour effectue des contrôles à l'échelle des ministères (56 occurrences), des départements (32 occurrences) et des régions (24 occurrences). Afin de préciser quelles sont les administrations, services et ministères évoqués par les participants, ont été analysés les mots qui se situent à la droite des occurrences trouvées au sein du corpus.

Tableau présentant le nombre d'occurrences des termes "administration", "services" et "ministère" ainsi que leur contexte droit

Terme	Contexte droit	Occurrences
Administrations	Centrales	7
Administrations	Publiques	6
Services	Publics	14
Services	Sociaux	8
Services	Déconcentrés	4
Services	Police	4
Services	Fiscaux	2
Ministère	Santé	6
Ministère	Culture	5
Ministère	Education	4
Ministère	Enseignement supérieur et recherche	2

Ministère	Défense	2
Ministère	Justice	2

Le cadrage de la consultation correspondant aux champs de compétences de la Cour des compétences, il faisait fortement référence aux questions financières. Il n'est donc pas surprenant que les mots utilisés afin de parler d'argent soient nombreux et très divers. Au total, les participants ont mentionné 2049 fois des mots relevant du champ lexical de l'argent, en utilisant 71 mots et expressions différentes (cf. annexe 3). Les mots les plus mobilisés par les contributeurs afin de parler d'argent sont finances et financier (208 occurrences). Les dépenses (166 occurrences) et les retraites (142 occurrences) sont largement évoquées par les participants. Ensuite, lorsque les participants parlent d'argent, ils mentionnent le champ lexical du paiement (90 occurrences) et des subventions (90 occurrences).

### De la vigilance, de l'exigence, mais pas de défiance

Si, au total, il y a 323 occurrences d'opposition ou de conflit (cf. annexe 4), le contenu des propositions ne marque pas d'opposition forte. Même si le mot "mais" est présent dans le corpus (118 occurrences), les mots au sens argumentatif proche le sont assez peu : "alors que" (52 occurrences) et "or" (32 occurrences), pourtant (10 occurrences) où "cependant" (9 occurrences). En outre, le champ lexical du conflit n'est que très peu présent. Pour quelques participants les contrôles effectués par la Cour constituent un moyen de mener des luttes (22 occurrences), des conflits (13 occurrences), des critiques (12 occurrences), des contestations (4) et des combats (2).

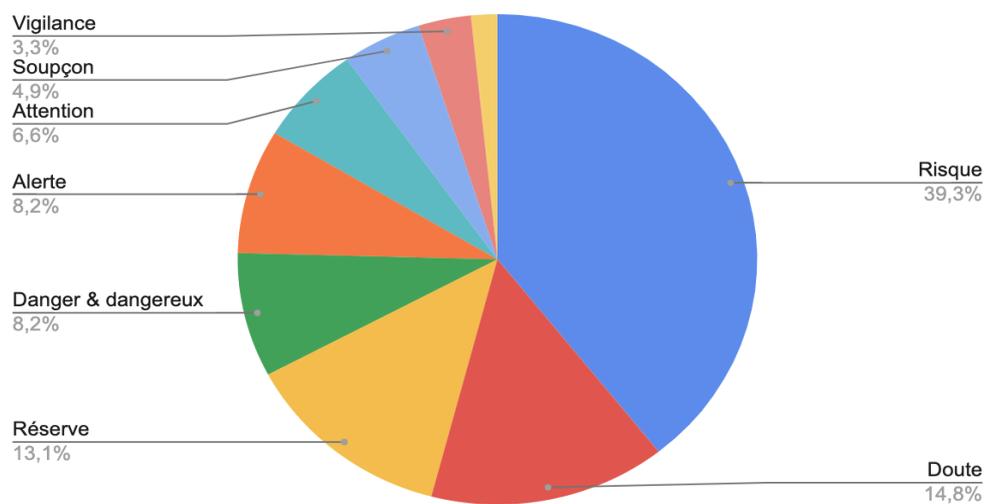
L'analyse relève un très faible sentiment d'agacement des participants. L'expression "ne pas avoir assez" (une occurrence) ainsi que les termes "constamment" (une occurrence) et "insupportable" (une occurrence) sont les seules marques de l'agacement. Les marqueurs classiques de l'irritation, la frustration ou la lassitude ne sont pas présents dans ce corpus.

De même, le lexique est plutôt celui de l'alerte sur des risques qu'une réelle défiance. Au total, 79 termes et expressions font référence à un état de vigilance ou un sentiment de défiance (cf. annexe 5). Les participants évoquent des risques (24 occurrences) qui constituent une urgence (18 occurrences). Quelques contributeurs évoquent des dangers (5 occurrences) et alertent (5 occurrences) ainsi la Cour. La nécessité de faire attention (4 occurrences) et de faire preuve de vigilance (2 occurrences) est mentionnée.

Bien que quelques participants soient sur la réserve (8 occurrences), expriment des doutes (9 occurrences) et mentionnent des soupçons (3 occurrences) les contributeurs ne semblent pas méfiants. Au sein du corpus, nous n'avons pas trouvé d'autres mots pouvant suggérer que les contributeurs sont sceptiques, perplexes, hésitants ou encore suspicieux.

Le graphique ci-dessous représente les occurrences de la vigilance et du sentiment de défiance.

### Termes et expressions du sentiment de défiance et de la vigilance



## Un panorama de la consultation

### Méthodologie

La totalité du corpus a été annoté à la main par les équipes d'OSP et par les services de la Cour des comptes, au travers de deux exercices distincts mais partagés.

Les contributions ont été regroupées par catégories non plus thématiques mais correspondant à des entités au sein des juridictions financières (qui prendraient la charge du contrôle s'il devait être programmé) :

- Une catégorie pour chacun des six chambres thématiques de la Cour
- Une catégorie « transversale » pour les contributions inter-chambres
- Une catégorie pour les contributions qui ne suggéraient pas d'étude nationale ou qui relevaient de la compétence des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC)
- Une catégorie pour les contributions relevant du contrôle de la générosité publique
- Une catégorie pour des contributions jugées d'emblée peu exploitables (défaut de clarté, caractère extrêmement général, demande de réforme précise sans suggestion de contrôle etc.).

Cette organisation vise à faciliter la sélection des sujets qui, dans le cadrage de la consultation, devait couvrir l'intégralité du champ de l'action publique et mobiliser toutes les chambres de la Cour des comptes (à l'exclusion du contrôle de la générosité publique et du champ de compétences des chambres régionales des comptes).

Pour chacune des catégories, des grandes tendances ont été identifiées et des fiches récapitulatives ont été réalisées pour les contributions ayant fait l'objet d'un débat fourni (plus de 15 commentaires). Ces fiches récapitulent la contribution initiale puis notent les modalités d'application de cette contribution définie dans les commentaires qui lui sont favorables. Elles se terminent par la recension des principaux points de vigilance soulevés en commentaires.

### Grandes tendances globales

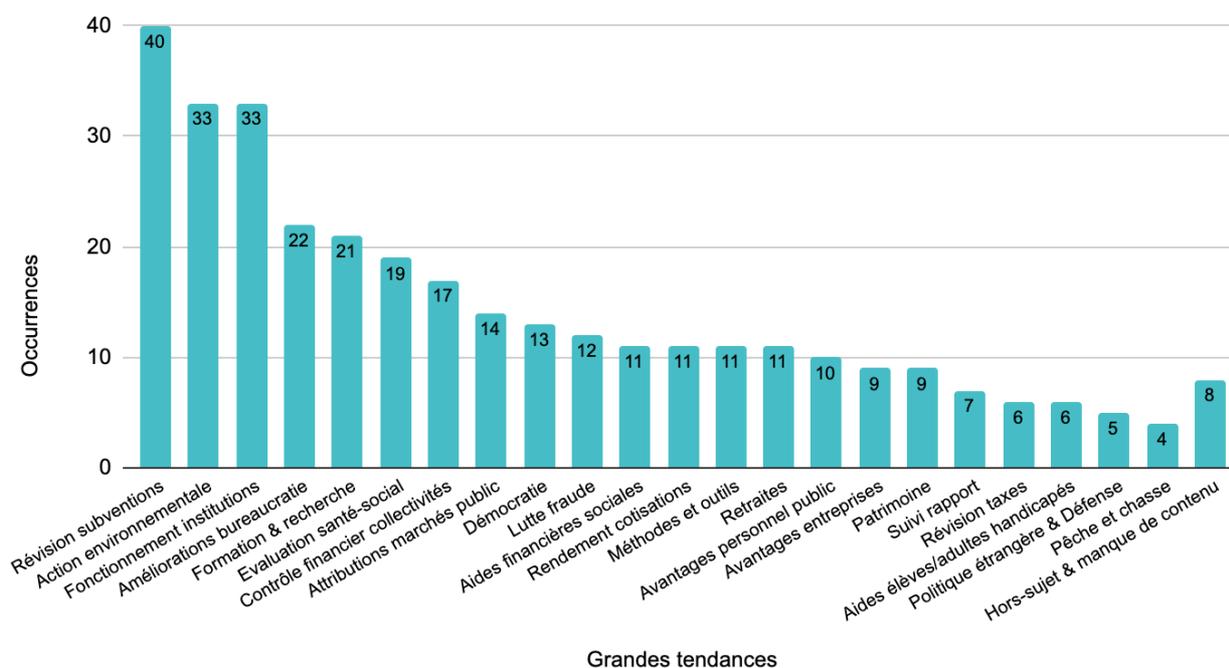
Le travail d'annotation a révélé **vingt-trois grandes tendances à l'échelle de toute la consultation** :

- Améliorations de l'administration
- Avantages des personnels publics
- Avantages des entreprises
- Attributions des marchés publics
- Aides financières et sociales
- Aides aux élèves/adultes handicapés
- Action environnementale
- Contrôle financier des collectivités
- Démocratie
- Évaluation du secteur santé-social

- Fonctionnement des institutions
- Formation & recherche
- Lutte contre la fraude
- Méthodes et outils
- Politique étrangère & Défense
- Patrimoine
- Pêche et chasse
- Révision des taxes
- Révision des subventions
- Rendement des cotisations
- Retraites
- Suivi des rapports de la Cour des comptes
- Hors-sujet & manque de contenu

Le graphique ci-dessous met en évidence la répartition des grandes tendances au sein du corpus, par rapport au nombre de contributions. De manière générale, les contributeurs souhaitent que la Cour conduise des contrôles qui portent sur la révision des subventions (40 occurrences), l'action environnementale (33 occurrences), le fonctionnement des institutions (33 occurrences) ainsi que la formation et la recherche. De nombreuses contributions souhaitent également que la Cour mène des enquêtes au sujet des budgets alloués à l'amélioration de la bureaucratie (22 occurrences)<sup>5</sup>.

Répartition générale des grandes tendances



<sup>5</sup> Ces résultats sont à nuancer : sur les vingt-deux contributions portant sur l'amélioration de l'administration, huit n'ont pas été jugées exploitables.

### **Chambre 1 – Économie et finances publiques**

Les compétences de la Chambre 1 se retrouvent dans les grandes tendances des contributions qui en relèvent. On note en effet une prédominance des thématiques relatives aux finances publiques ; cela se décline dans la volonté d'un meilleur contrôle financier des de l'ensemble des entités publiques (3 occurrences pour les collectivités), les propositions de révisions de subventions (5) ou de taxes (2), ou encore la lutte contre la fraude (4).

Complétant cette prédominance, de nombreuses contributions souhaitent voir advenir un meilleur contrôle de l'action environnementale dans l'industrie et le financement de l'économie notamment (6). Enfin, quelques propositions souhaitent voir chiffrés les avantages accordés aux entreprises (3) et à la haute fonction publique (3).

 Jean-Michel Pastoulec de la Burgonderie



33 

 18

**Objectifs.** Selon [Jean-Michel Pastoulec de la Burgonderie](#), il est nécessaire de vérifier que les administrations concernées par le contrôle fiscal (DGFIP, TRACFIN, DGDDI, ministère de l'Intérieur) disposent de moyens efficaces pour détecter la fraude fiscale des particuliers. Cela relève de l'équité entre les contribuables et de la nécessité de simplification et de meilleur partage d'information entre les administrations concernées.

**Modalités.** Pour [Jean-Michel Pastoulec de la Burgonderie](#), il faut disposer de toutes les informations pertinentes au préalable du contrôle fiscal chez les particuliers, en respectant le principe de proportionnalité et de non-intrusion dans la vie des citoyens. Etant donné que le contrôle des comptes bancaires aujourd'hui est justement contraint par une notification auprès du contribuable, l'auteur suggère de rendre possible le contrôle des crédits bancaires à travers une communication préalable, en excluant les débits, jugés comme excessivement intrusifs de la vie privée. En revanche, les crédits sont "susceptibles de constituer des revenus", et donc "essentiellement des ressources de nature à être déclarées ou légitimement contrôlées par l'administration".

L'auteur propose deux autres pistes de réflexion : la nécessité d'effectuer une estimation des impôts perdus chaque année à cause de l'inefficacité des dispositifs de contrôle, ainsi qu'une réflexion sur les possibles mesures de simplification, pour trouver une alternative d'un côté au contrôle sur pièces et à l'Examen situation fiscale personnelle (ESFP).

**Points de vigilance.** Le débat se structure majoritairement dans la définition de qui devrait être la cible d'une telle mesure. [AH](#), [Alex B](#) et [yda](#) considèrent qu'avant de s'occuper des particuliers, notamment les moins aisés (les sujets "à petite envergure"), il faudrait se tourner vers les grandes entreprises qui, n'ayant pas de siège social en Europe, n'y paient pas d'impôt en dépit de chiffres d'affaires très élevés. Les particuliers faisant partie de "la classe moyenne haute et aisée" sont ciblés par [yda](#), qui invite à vérifier les procédures d'optimisation fiscale. Plusieurs commentaires ([LEDOUX](#), et notamment [Virginie](#) à plusieurs reprises) portent sur les "faux-pauvres" dont le train de vie est bien supérieur à ce qu'ils déclarent. Plusieurs cas liés à des ressortissants étrangers sont évoqués de manière plus ou moins explicite en s'appuyant sur l'expérience personnelle. [LEDOUX](#) invite à ne pas s'arrêter aux comptes bancaires du contribuable soupçonné de fraude mais d'étendre l'analyse à l'ensemble du patrimoine, y compris les proches.

Enfin, [virginie Palermo](#) se dit d'accord avec l'auteur notamment par rapport au besoin du "recoupage d'informations et la collaboration entre les différents organes" comme seul moyen de monter en efficacité, tout en gardant un œil vigilant sur la circulation d'argent liquide. [Jérémy THIRY-CESAIRE](#) soutient fortement cette proposition, mais il se demande s'il y a effectivement une volonté politique de la part de l'Etat de poursuivre ce type de démarche.

## **Chambre 2 - Environnement**

Logiquement, les thématiques relevant de la Chambre 2 ont été traitées sous l'angle quasiment exclusif de la demande d'une meilleure évaluation de l'action environnementale de l'État et des collectivités locales (15 occurrences). Plusieurs propositions soulèvent de plus l'idée de contrôler l'efficacité de subventions ou d'incitations financières environnementales (3) et le fonctionnement d'organismes publics ou parapublics ayant vocation à mettre en œuvre des services relatifs à la transition écologique (3). Certains contributeurs souhaitent voir advenir des rapports de la Cour des comptes sur les sujets de la pêche et de la chasse (4).

 Un jour un chasseur



1164 



**Objectifs.** Le collectif [Un jour un chasseur](#) fait le constat que “chaque année en France, des millions d'euros de financements publics sont attribués aux fédérations de chasseurs”. Il demande donc “un contrôle de l'argent public qui a été utilisé par les fédérations de chasseurs” et “une étude indépendante sur l'apport des chasseurs à la biodiversité [...] afin de déterminer l'intérêt général réel de leur activité”. Il propose enfin, en plus de “se pencher sur ces financements”, “d'en étudier les alternatives”.

**Modalités.** L'écrasante majorité des commentaires soutiennent la proposition initiale. Pour [Nathasha](#) par exemple, “toute association doit rendre des comptes chaque année et les rendre publics. Il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même pour les fédérations de chasseurs concernant l'argent public qui leur est alloué”. [Foga](#) avance que “des personnes sont tuées, blessées, terrorisées par la chasse”, ce qu'[Amélie](#) soutient en disant que “ce loisir, contesté par la majorité, est à contre-courant de l'évolution de notre société, qui aspire à de nouvelles relations avec le monde animal fondées sur le respect”.

Plusieurs idées sont alors proposées en commentaire, dans le prolongement de la contribution initiale. [Emmanuelle](#) souhaite ainsi “donner l'argent public à des dispositifs et à des personnes COMPETENTES : ASPAS, LPO... ou carrément à contre-sens à l'AVA (contre la chasse à courre)”, quand [Rhea](#) pense que “cette dotation serait mieux utilisée à former des professionnels et à leur confier cette grande responsabilité”. Pour [Lanaes](#), “il serait bien que cet argent parte réellement pour la préservation de la biodiversité, donc soit donné à des vraies associations de protection de la nature”.

**Points de vigilance.** Plusieurs points de vigilance sont toutefois soulevés par une minorité de commentateurs. [Patrice](#), par exemple, souhaite “préciser à ces associations [...] que la nature ne leur appartient pas, qu'elle est dans sa grande majorité privée, et qu'ils ne peuvent faire ce qu'ils veulent sur les propriétés d'autrui en violant le droit de propriété”. Pour [Val](#), “les fédérations de chasse sont composés de chasseurs mais sont surtout formés à la gestion de la biodiversité, donc compétente en la matière”. Il “invite tous ceux qui en doutent à aller voir les actions faites en sa faveur sur les sites des fédérations (retalutage, réimplantation d'espèces, centres de soins...)”.

Enfin, répondant à un commentaire légitimant l'activité des chasseurs par l'augmentation du nombre de sangliers, [Ruraux en Colère](#) avance que “si le nombre de sangliers a été multiplié par 10, [...] c'est en grande partie à cause du tir sélectif pratiqué par les chasseurs, qui épargnent les reproductrices pour favoriser de futures naissances”.

### 3/ Enquêter sur les moyens humains et financiers alloués depuis 2006 à la création d'aires marines protégées inefficaces

 Association BLOOM



1825 

 97

**Objectifs.** L'[association Bloom](#) revendique que la protection et la sauvegarde de l'environnement doivent être une priorité absolue de l'action des gouvernements, et que cette priorité doit se traduire par des actions concrètes, efficaces et transparentes.

La contribution se concentre sur les Aires Marines Protégées (AMP) françaises que le Président Macron avait déclaré couvrir plus d'un tiers des eaux nationales lors du One Ocean Summit. Et pourtant, les études citées en bas de page (des rapports rédigés par l'association et un article scientifique, la surface effectivement protégée par les activités à fort impact n'atteint que le 0,005% des eaux nationales. L'association cite une estimation de l'argent public alloué à cet objectif, soit 5,3 millions d'euros.

Bloom demande à la Cour des Comptes de retracer la provenance, les récepteurs et les utilisations de ces fonds. Cela permettrait de renforcer la transparence de manière importante. Un audit de la Cour est demandé pour également évaluer les raisons de la sous-performance des mesures par rapport aux ressources allouées.

**Modalités.** L'intégralité des commentaires est à faveur de cette contribution. Trois types de commentaires se distinguent : d'abord, ceux qui rappellent l'importance de la protection de l'environnement, sans faire nécessairement référence aux travaux de la Cour. [Jean-Luc](#) affirme ainsi que "la protection de nos océans et de la terre est nécessaire et de notre responsabilité." [Georges Didelon](#) rebondit en affirmant que la santé des océans est essentielle à l'équilibre du climat et à la qualité de vie des humains, alors que c'est les humains qui la mettent en danger.

Un deuxième type de commentaires insiste sur la priorité de ce genre d'audit au sein des travaux de la Cour des Comptes, car il s'agit avant tout d'un enjeu de transparence. [Christine](#) affirme qu'il est "indispensable de faire toute la lumière sur l'utilisation des fonds publics qui devraient servir à réellement protéger les AMP". [Chantal Plassard](#) rebondit en disant que les citoyens ont le droit de demander des comptes sur l'utilisation de l'argent public. Un dernier type de commentaires porte sur le sentiment de trahison vis-à-vis des "mensonges" qui auraient été dits, alors qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important et délicat. [Marion](#) incite à ce "que l'on arrête de nous mentir !! La protection de la Terre et de nos océans doit figurer parmi les priorités".

[Magayo](#) apporte son témoignage de travailleur au sein de l'une des AMP, et met "protégée" entre guillemets pour souligner que la réalité est bien différente de ce qui est raconté. Il se "bat depuis des années pour qu'on le laisse faire son travail", même si "pour l'instant ce n'est pas le cas et, encore plus grave, on me demande de truquer nos chiffres sur les contrôles effectués." Il affirme que pour les agents véritablement engagés pour la protection de l'environnement, c'est très dur de travailler dans ces conditions.

#### 4/ Enquêter sur l'administration des données de subventions à la pêche en France

 Association BLOOM



1293 

 90

**Objectifs.** L'[association Bloom](#) souhaite convaincre la Cour des comptes “d'enquêter sur la gestion des données de subventions à la pêche depuis 2007”. Une partie de l'activité de l'association est en effet centrée sur le repérage de subventions qui “encouragent la surpêche”. Elle note que les échanges avec l'administration en charge de ce sujet relèvent du “parcours du combattant” et observe “une absence totale de coopération”, un “mensonge à propos de l'archivage”, “une gestion opaque des données” et “des fichiers de mauvaise qualité et mal tenus”.

Elle dénonce donc une “opacité délibérée”, qui serait “un obstacle notoire au droit des citoyens à demander des comptes”.

**Modalités.** De manière notable, l'entièreté des commentaires est en accord avec la proposition initiale.

Pour [S.Fournier](#), “les citoyens ont le droit de savoir où va l'argent public”. Alors que [CAVAYE](#) remercie “la Cour de faire en sorte que le droit soit appliqué”, [FLOUTIE](#) souligne que “dans ce contexte, la rétention par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, la DPMA, d'informations critiques permettant d'identifier les catégories d'aides à éliminer en priorité en dit long sur la complicité des pouvoirs publics avec les acteurs de la pêche industrielle”.

[LAVENAN](#) adresse ses “félicitations à la CDC pour cette ouverture aux citoyens anonymes, et surtout à Bloom pour sa constance et courage dans son combat envers les lobbys et les administrations obtuses”.

Aucun point de vigilance n'est soulevé par les contributeurs sur ce sujet.

**Objectifs.** [Contribuables Associés](#), auteur de cette proposition, souhaite voir la Cour des comptes enquêter sur les facilités fiscales accordées à l'industrie éolienne. Pour ce contributeur en effet, malgré le fait que les éoliennes soit "peu productives et polluantes" notamment pour la "faune marine", "l'État finance à prix d'or le rachat de l'électricité éolienne à leurs exploitants pour leur permettre de générer artificiellement d'importants profits". Il avance enfin que "sous prétexte de sauver la planète", ce sont des "avantages financiers exorbitants" qui seraient accordés aux promoteurs.

**Modalités.** Pour cette contribution également, l'entière des commentateurs appuie l'idée développée, ce qui laisse penser à une contribution partagée dans des réseaux d'opinion. [elelui](#) soulève un autre problème : pour lui, "la vente à perte d'énergie électrique d'EDF à des prestataires alternatifs est illégale car ce sont les clients d'EDF qui participent par la voie des taxes sur factures". Il poursuit en revenant sur le sujet initial, et avance que les "subventions d'Etat accordées aux promoteurs d'éoliennes ne [...] semblent pas légales non plus, c'est l'argent des contribuables finançant des entreprises privées".

Pour [MOUREZ](#) et plusieurs autres contributeurs, "il serait certainement plus judicieux de donner de vraies aides aux particuliers pour installer sur tous les toits des pavillons des panneaux photovoltaïque". [LUMIERE](#) s'interroge également : "pourquoi ne pas investir plus en micro unités dans le solaire ?".

[BOSTETTER](#) souligne de plus que "l'augmentation du parc ENR se traduit nécessairement par la construction de nouvelles centrales à gaz pour pallier leur grande variabilité", et [LEBE](#) ajoute que les éoliennes encouragent l'"artificialisation des sols". [YV24](#) soulève l'idée que les dépenses effectuées dans le développement de l'énergie éoliennes sont des "dépenses qui pourraient être très utilement réaffectées vers l'isolation systématique, la généralisation de la géothermie, les pompes à chaleur, la multiplication du photovoltaïque sur les toitures industrielles et agricoles...".

Pour [PIELTIN](#) enfin, il "semble évident que le secteur de l'éolien sert à "laver" de l'argent sale, puisqu'on perd très rapidement la trace dans l'imbrication de sociétés étrangères: même les plus grosses, allemandes, ne publient pas leurs comptes".

**Objectifs.** [Jacqueline LORTHIOIS](#) souhaite alerter la Cour des comptes sur le sujet du Grand Paris Express, et plus précisément sur la ligne 17 Nord. Partant d'un rapport déjà établi par la Cour sur le sujet, la contributrice soulève plusieurs problèmes :

- Roissy “ne fournit de l'emploi qu'à 6% des actifs occupés” et, selon elle, une meilleure connexion avec la région proche ne peut être faite au nom de l'argument de l'emploi ;
- La “faible densité” de population habitant près de plusieurs des gares de la ligne ainsi que ainsi que le “patrimoine agricole exceptionnel du Triangle de Gonesse” diminuent pour elle l'intérêt de gares à ces endroits ;
- Roissy voit la construction de son terminal 4 “suspendue”, ce qui constituerait un argument en moins pour la construction d'une nouvelle ligne de “transport lourd”. Selon elle, il vaudrait mieux “améliorer la desserte interne de l'aéroport”.

**Modalités.** Les contributeurs tombent d'accord pour encourager la Cour à enquêter sur ce sujet, pour des raisons qui diffèrent parfois.

Ainsi, pour [Sainte Fare Garnot](#), c'est l'argument de “la souveraineté alimentaire” qui prévaut. Pour ce contributeur, qui souligne que la souveraineté alimentaire est actuellement de “3 jours pour l'île de France”, elle “est liée au développement de solutions locales”. Il note donc l'importance de conserver des terres agricoles sur le Triangle de Gonesse. [Ballin](#) ajoute que le “Triangle de Gonesse non bétonné régule la température”.

[André MARTIN](#) renchérit, et note que “construire une gare sur ces terres est à l'opposé des actions à mener pour limiter le réchauffement et demeurer en-dessous des +2°C”. [nahon](#) ajoute que “les lignes 17 et 18 sont des projets déconnectés de la réalité d'aujourd'hui et des perspectives à très court terme”.

Selon [Jean Vivier](#), “les méthodes d'évaluation de l'intérêt public utilisées par la SGP, non conformes aux “règles de l'art” en vigueur en France, sont contestables”, ce qui pose selon lui un vrai problème de légitimité du projet. [MERLIN](#) développe un argument similaire. Pour ce contributeur, “les déplacements banlieue-banlieue sont très diffus dans l'espace et nécessiteront des correspondances avec le GPE très dissuasives”. Selon lui, “il serait beaucoup plus efficace de réaliser un réseau dense d'infrastructures légères (tramway, autobus en site propre)”.

Enfin, [Le Cunff](#) souligne que “la mise en place du projet alternatif Carma” devrait être “une priorité pour nous et ceux qui nous succéderont”.

 Harm Smit50  476

**Objectifs.** [Harm Smith](#) a déposé une contribution sur un sujet très proche de celui de la précédente fiche récapitulative. Ce contributeur souhaite en effet demander à la Cour des comptes une enquête sur le sujet du Grand Paris Express également, et plus précisément sur les lignes 17 Nord et 18. Il soulève un problème principal, à savoir le fait que les deux lignes ont été “déclarées d'utilité publique sur la base d'évaluations socio-économiques suscitant de sérieuses interrogations quant à leur validité”.

Il s'appuie pour cela sur le rapport de la Cour du 17 janvier 2018, qui “avait déjà relevé que, parmi l'ensemble du GPE, les lignes 18 et 17 Nord avaient les bilans socio-économiques de loin les moins favorables”. Il avance pour terminer qu’“on ne peut raisonnablement attendre de la SGP, à la fois juge et partie, de produire des évaluations socio-économiques impartiales” et fonde ainsi sa demande auprès de la Cour.

**Modalités.** Les contributeurs sont tous sur la même longueur d'onde et partagent l'incitation formulée à l'égard de la Cour à enquêter sur ce sujet.

[Sainte Fare Garnot](#) pose par exemple la question de savoir si “la S.G.P. est devenue une "boîte noire" incontrôlable, s'autolégitimant par elle-même”. Un [utilisateur ayant supprimé son compte](#) soulève l'éventualité “que la SGP manipule les chiffres, et que certains élus soutiennent des intérêts particuliers”.

[Jacqueline LORTHIOIS](#) déplore que “les critiques de la société civile so[ie]nt assez inopérantes à l'encontre de ces grands organismes publics d'aménagement qui sortent totalement des clous par rapport à l'utilité publique des projets, qui apparaît de plus en plus décalée au regard des besoins des populations”. Elle appelle de ses vœux “un regard neutre de la Cour des comptes serait souhaitable, pour mettre un peu d'ordre dans ce panier de crabes et proposer des préconisations appropriées”.

Pour [Ghislaine Senée](#), “l'urgence est dans la rénovation des lignes de transports existantes et tout particulièrement les lignes RER et Transilien”. [Jean Vivier](#) rappelle également que “le modèle de financement du GPE est jugé dangereux par la Cour des comptes qui préconisait en 2018 de réviser le périmètre du GPE, estimant que l'objectif d'amortissement de la dette par la SGP en 2070 était inatteignable”.

Enfin, [Martine Anne](#) s'indigne du fait que “même l'avis argumenté d'un organisme indépendant comme la Cour des comptes, reconnu pour ses compétences et son sérieux, garant de l'intérêt général lui, [puisse] être piétiné allègrement”.

### **Chambre 3 – Éducation et culture**

La tendance majoritaire de cette catégorie regroupe des contributions autour de la formation et de l'enseignement (9 occurrences), avec des propositions centrées sur le contrôle de l'évolution du système universitaire, le crédit impôt recherche ou l'égalité des chances.

Des demandes précises d'études des subventions liées à la presse sont également présentes dans le corpus de contributions (4), ainsi que des contributions relatives à l'organisation de l'accueil des élèves handicapés dans le système scolaire (3). Enfin, le contrôle du fonctionnement du système universitaire après les réformes organisationnelles des dernières années est ciblé comme piste sérieuse d'enquête de la Cour (3).

Les propositions portant sur la culture sont beaucoup moins nombreuses : se détachent notamment deux propositions sur le Pass culture.

Une contribution a dépassé 15 commentaires, une fiche récapitulative des échanges a été réalisée.

 Citoyen lambda



63 

 17

**Objectifs.** Pour [Citoyen lambda](#), il est nécessaire de faire comprendre qu'utiliser les logiciels libres / open source dans les établissements scolaires à la place des logiciels propriétaires constitue une alternative plus efficace et significativement moins chère. Les logiciels propriétaires impliquent, en fait, des coûts pas seulement liés à la licence d'utilisation, mais aussi à la maintenance et à l'obsolescence programmée du parc logiciel. Cela engendre aussi des dysfonctionnements, notamment à cause de la rigidité des procédures, "chronophages" pour le personnel et les enseignants, ainsi que de la frustration auprès des élèves qui, chez eux, sont équipés avec des solutions plus modernes.

**Modalités.** L'estimation du surcoût dû à l'utilisation des logiciels propriétaires permettrait, selon l'auteur de la proposition, de sensibiliser au problème et d'orienter les choix vers les alternatives open source qui sont déjà disponibles.

L'ensemble des commentaires est très favorable à la proposition de [Citoyen lambda](#). [Debailleul Romain](#) propose des exemples de projets qui marchent bien mais qui n'arrivent pas à prendre de l'ampleur sans qu'il y ait une véritable explication, comme par exemple la solution serveur EOLE. "On peut résumer ainsi: il y a mieux mais c'est moins cher. Et ça a l'air de poser problème. J'aimerais qu'on se soucie donc des coûts engendrés.". Plusieurs participants se disent d'accord avec ce constat, [Sansonet](#) va même plus loin dans l'interprétation : "Pour être plus direct, l'obstination de certains dans certaines décisions est-elle liée à une vision raisonnable de l'intérêt public ?" Il fait référence à la résistance au changement et à la tendance continue à s'appuyer sur les GAFAM.

Pour [momb](#), "le surcoût, l'argent dégagé en utilisant des logiciels et solutions libres, permettra de soutenir les développeurs et les communautés du Libre. Il s'agit des deniers publics. Quantifier les coûts occasionnés en utilisant des solutions propriétaires provoquera une prise de conscience chez les décideurs". Il fait également référence au manque de paiement d'impôts par les géants technologiques : "Rappelons aussi que ces grandes entreprises américaines savent comment agir pour ne point payer d'impôts en France, ce qui pose question pour la formation de citoyens."

#### **Chambre 4 – Missions régaliennes de l'État**

Le champ d'action de la Chambre 4 a été identifié par plusieurs contributeurs, qui ont ainsi déposé sur la plateforme des propositions d'enquêtes relatives à la politique étrangère et à la défense (5 occurrences). Les propositions de rationalisation de dépenses de personnels dans la justice et les administrations déconcentrées (notamment les préfectures) sont très présentes (4), et les plaintes du même ordre visant des corps ou des fonctions très spécifiques également (3). Quelques contributions proposent enfin des évaluations thématiques dans le but de faire évoluer des normes (cannabis, ASE) (2). De manière générale toutefois, cette Chambre est la moins sollicitée par les différents contributeurs (22 propositions exploitables).

#### **Chambre 5 – Territoires, cohésion, emploi**

Les compétences de la Chambre 5 ont été également relativement peu traitées par les contributeurs (24 contributions exploitables au total). Les contributeurs interrogent l'articulation entre emploi et handicap, vieillissement ou invalidité (4 occurrences), ainsi que les enjeux d'accessibilité (2 occurrences) et de prestations particulières (1). La demande d'aide spécifique pour les travailleurs handicapés fait d'ailleurs l'objet d'une contribution en plus (1).

L'évaluation d'actions environnementales sur les sujets particuliers du logement (3) et de la formation (initiale et continue) est également traitée dans les contributions, en tant que telle ou au travers de formes particulières de mise en situation professionnelle (5).

Plusieurs participants souhaitent souligner l'importance d'évaluer les aides sociales, soit pour chiffrer leur non-recours ou leur efficacité, soit pour en modifier les critères (2).

Les contributeurs sont également intéressés par les effets de réformes récentes sur l'égalité femmes-hommes ou la fusion du réseau déconcentré des ministères sociaux (2).

## **Chambre 6 – Sécurité sociale**

Sans surprise au vu de la prégnance de l'actualité sanitaire ces dernières années, les préoccupations des contributeurs se focalisent beaucoup sur l'évaluation de l'action publique en matière de santé, notamment concernant la gestion de la crise du Covid-19 et la perception de la détérioration du service public hospitalier (12 occurrences).

Les retraites sont également beaucoup traitées (8), que ce soit pour demander un rapport général sur leur financement ou pour demander une enquête sur des incohérences spécifiques.

Dans cette catégorie également, la thématique du handicap est largement traitée (3), notamment dans le cadre de contributions demandant une évaluation du fonctionnement du système médico-social français, ou une révision des subventions qui lui sont accordées (4).

**Objectifs.** Pour [Anonymée](#), il est nécessaire que la Cour des comptes enquête sur la manière dont la CAF calcule les prestations qu'elle accorde, que ce soient les APL, l'AAH, le RSA ou les AF. Pour ce contributeur, l'évaluation pourrait porter sur trois points et poser donc trois questions :

- “les nouveaux outils informatiques de la CAF fonctionnent-ils bien ?”
- “les modalités de calcul des droits sociaux sont-elles assez transparentes pour les citoyens et les agents ?”
- “les règles mises en œuvre par les algorithmes correspondent-elles à celles prévues par le code de la sécurité sociale ?”

Ces questions sont posées par l'auteur notamment dans le but d'évaluer le recours à un “marché public informatique” par la CNAF depuis 2014.

**Modalités.** Les contributeurs développent les modalités et les justifications d'une éventuelle sur le sujet et expriment également leur soutien à la proposition initiale.

Pour [Changer de cap](#), il est ainsi “essentiel que le calcul des droits sociaux se fasse dans la transparence pour les allocataires”. [Pseudonyme](#) abonde, et remarque que “les conséquences sur la vie des usagers sont [...] graves sur les plus fragiles.

[Lucien Mehl](#) note qu’“en plus du système CRISTAL, la CAF emploie un autre système propriétaire d'Oracle pour le calcul d'une partie de ses allocations”. Selon lui, cela soulève la “question de la transparence du code source : comment le communiquer s'il est écrit dans un langage propriétaire ?”. [Stéphane](#) va dans le même sens : pour lui, “la solution proposée par Oracle a privé les agents de la CAF de toute marge de manœuvre”. Ainsi, ces derniers “ne peuvent qu'appliquer les résultats de l'algorithme, quitte à priver les usagers de leurs droits et faire plonger des centaines d'allocataires dans la pauvreté”.

[Gérard](#) souhaite apporter une précision pour le déroulement de l'enquête : il appelle la Cour à s'intéresser au “datamining utilisé pour repérer les profils à risque et renforcer les contrôles relatifs à la fraude à l'égard des allocataires désignés par ce profilage”. Enfin, [Emilie](#) remarque que “la montée en flèche des contentieux de la CAF depuis quelques années montre bien que cet algorithme a beaucoup de faiblesses”.

## 10/ Financement illégal des établissements sociaux et médico-sociaux pour enfants et adolescents : une fraude systémique ?

 Olivier Paolini



25 

 19

**Objectifs.** Pour [l'auteur](#), la Cour des comptes doit enquêter sur le sujet des établissements sociaux et médico-sociaux pour enfants et adolescents, et plus spécifiquement sur le “périmètre budgétaire des sommes engagées par les pouvoirs publics pour financer la politique actuelle et les structures non conformes aux traités internationaux et aux droits humains fondamentaux”.

Il note en effet que “le financement des établissements sociaux et médico-sociaux a un coût financier exorbitant et contrevient aux engagements internationaux de la France“. L’auteur souligne ensuite que même “l’existence des établissements spécialisés médico-sociaux est dénoncée par l’ONU car ils sont contraires aux Droits de l’Homme. Ségrégatifs, ils ne permettent pas non plus de rendre les enfants et les adolescents plus autonomes“. Il remarque enfin qu’il existe des “services et les propositions innovantes pour l’accompagnement éducatif s’inscrivant dans une dynamique inclusive en accord avec les observations de l’ONU“, mais déplore que celles-ci aient “du mal à exister” et soient “malheureusement à la charge des familles”.

**Modalités.** Selon [Carole Wolter](#), “si la France peine à sortir du système d’institutionnalisation, c’est qu’il profite aux associations gestionnaires“. Elle pense également que “l’EN en terme de mentalité, n’est pas prête à accueillir tous les enfants, et les MDPH sont phagocytées par des partisans de l’institutionnalisation“. Elle prône donc “une transition progressive vers la désinstitutionnalisation“. [Lucarello](#) déplore également cette situation, et souligne que les parents ne peuvent “que vivre au quotidien les problèmes qu’ils génèrent”.

Pour [Aube](#), “le médico-social est la représentation médicale du handicap dont nous voulons nous détacher impérativement“. Elle note que “tous ces profits sur le dos d’une catégorie de personnes entravent à leur émancipation, leurs libertés, et leurs droits“. [Alliance Autiste](#) va plus loin. Pour ce contributeur, “l’institutionnalisation est une forme d’apartheid“. Une question se pose alors : “pourquoi donc certains êtres humains devraient être obligés de vivre “entre eux”, dans des endroits spécifiques, et le tout au profit d’un secteur économique ?”

**Points de vigilance.** Pour [Dos Santos](#), il “faut arrêter avec l’inclusion à tout prix“. Il nuance les avis précédents en disant qu’“au lieu de fermer, il faudrait leur donner des moyens et écouter les parents qui pourraient vous donner de bonnes pistes pour améliorer les prises en charges des enfants“. [URGE](#) partage cet avis : pour lui, “chaque parcours est unique ; le tout inclusif ou le tout institutionnel ne sont pas des solutions mais chaque système doit s’interopérer et permettre à chacun de trouver des solutions satisfaisantes”.

### **Chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC)**

Les contributions attribuées aux Chambres régionales et territoriales des comptes sont des propositions relevant de leurs compétences, ciblées sur les collectivités territoriales. On retrouve donc logiquement ici de nombreuses contributions souhaitant un meilleur contrôle financier de collectivités particulières (6 occurrences), ou encore une étude des subventions et autres aides versées par les collectivités locales sur de multiples sujets (transports, entreprises, éducation...) (6).

Plusieurs signalements de fraude et de demande d'enquête sur des situations perçues comme délictueuses sont effectués par les contributeurs (4), ainsi que des demandes de clarification de procédures d'attributions de marchés publics locaux (2). Enfin, l'évaluation de l'action environnementale grandissante des collectivités territoriales est citée comme prioritaire (3).

A noter que seuls les sujets de la compétence de la Cour des comptes étaient inclus dans la consultation. Pour autant, les contributions relatives aux CRTC ont été transmises aux chambres concernées.



191



**Objectifs.** [Riant](#) souhaite interroger “le fonctionnement d’un organisme public de collecte des ordures ménagères” local, situé dans le département de la Dordogne. Il remarque en effet plusieurs points qui mériteraient, selon lui, une enquête de la Cour :

- “une envolée des coûts de gestion au profit d'entreprises privées” ;
- la “non-communication des pièces administratives sur les marchés publics demandées par des associations” ;
- “une rupture d'égalité devant un service public” ;
- “un risque sanitaire” ;
- et enfin “aucune prise en compte des personnes en situation de handicap”.

**Modalités.** Les contributeurs sont en majorité d’accord pour dénoncer le fonctionnement de ce système. [Jmj](#) note ainsi que “seulement deux levées par mois [sont] comprises dans le contrat”. De plus, comme [Cestmoi](#), de nombreux contributeurs considèrent que “devoir s’occuper soi-même des déchets, avoir toutes ces nuisances et payer encore en plus est une honte”.

Certains insistent ensuite sur les problèmes écologiques soulevés par ce système. Pour [Bourdin](#), dans le cas de son village, “au lieu d’un camion, c’est une vingtaine de voitures qui se déplacent plusieurs fois par semaine” aux points de collecte des déchets. [Stella BCX](#) insiste et dénonce le “coût du déplacement en voiture non pris en compte dans la note”. Un coût “à multiplier par le nombre d’habitants, or un seul camion avec une personne se chargeait de la collecte dans ma commune et communes environnantes”.

[SMITH Gregory](#) conclut en avançant qu’il “est impensable que le système des PAV ne soit pas le même partout sur le territoire”.

**Points de vigilance.** Certains contributeurs nuancent toutefois les propos majoritairement émis dans le fil de commentaires. Pour [Patrick Thirioux Le Vayer](#), “le service en porte à porte (PAP) fonctionne parfaitement bien - sacs jaunes (recyclables) le mercredi et sacs noirs lundi et vendredi”. Il précise cependant qu’il est important en effet de “ne pas oublier les personnes âgées "en campagne" sans véhicules qui peuvent poser leurs sacs au bout de leur chemin, mais sûrement pas plus loin”.

[Olivier](#) réoriente enfin la discussion : pour lui, “ce qui est intéressant de savoir, c’est si le smd3 ne profite pas de notre argent sous couvert de divers motifs fallacieux pour s’engraisser toujours plus sur notre dos en croyant rendre un service public (que l’on nous a enlevé) alors que cette société agit comme une société privatisée qu’elle est...”.

 Jean Lyon



50 

 18

**Objectifs.** [Jean Lyon](#) concentre sa proposition sur le Parc Naturel Régional du Vexin. Il souhaite en effet alerter la Cour des comptes sur la gestion du Parc, et en particulier sur le processus de révision de la Charte régissant cette gestion. Selon lui, ce processus “essaye de dissimuler un soutien évident à des d'intérêts particuliers au détriment de l'ensemble des habitants du Parc”.

Il pointe en effet “l'introduction discrète et sans aucune concertation avec les habitants et le maire de leurs communes de 10 à 15 méthanisateurs agricoles”, quand bien même il n'y a “pas d'élevage sur ce territoire”. Il souligne que la nouvelle Charte n'encadre pas ces installations : “encadrement quant à leur taille, localisation ou préconisations d'intégration paysagère”. Il dénonce un double standard en avançant qu'en parallèle, les “maisons sont constamment sous l'autorité indiscutable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)”.

Il donne un dernier exemple relevant selon lui de cette mauvaise gestion : “la suppression, de façon discrète et encore une fois sans concertation, du poids des avions autorisés à atterrir sur l'aérodrome de Cormeilles en Vexin, qui permettait de limiter les nuisances sonores que nous subissons déjà avec la proximité de Roissy”.

**Modalités.** Les contributeurs s'accordent avec la proposition initiale. [Kalou](#), par exemple, déplore que “la protection du milieu rural agricole et de ses habitants n'est plus garantie, ce qui devrait être l'ADN du PNR du Vexin”.

[Funflyer50](#) note que “la transition écologique qui est effectivement nécessaire et indispensable mérite mieux que de faire des réalisations qui vont contribuer à appauvrir encore un peu plus les sols et ne servir que quelques intérêts particuliers”. [Ukraine95](#) soutient également cette proposition en ajoutant que “cultiver des végétaux, non plus pour nourrir la population, mais pour alimenter un méthaniseur est un non sens écologique”. [Frida](#) n'apprécie pas vivre dans “une région où la production de gaz détourne la vocation alimentaire de l'agriculture”.

Aucun point de vigilance n'est soulevé concernant cette contribution.

## **Générosité publique**

Les contributions attribuées à la thématique “générosité publique” portent sur des demandes de contrôle sur des associations directement ou indirectement identifiées et se centrent toutes sur la thématique de la révision des subventions (4 occurrences).

## **Transversales**

Les contributions transversales correspondent aux propositions qui doivent être traitées par des formations inter-chambres. Les grandes tendances des propositions transversales sont : la révision des subventions (11 occurrences), le contrôle du recours à des cabinets de conseil (8 occurrences), l'attribution des marchés publics (7 occurrences) et le fonctionnement des institutions. Sont sur-représentées les propositions mobilisant plusieurs échelles institutionnelles, impliquant par exemple de mobiliser à la fois des chambres de la Cour et des CRTC : les participants mentionnent plusieurs échelons institutionnels et administratifs (4 occurrences).

Les contributions transversales concernent également le rendement financier et cotisations (3 occurrences), la retraite (3 occurrences). Plusieurs contributions font mention des outils et méthodes employés dans le calcul des aides ou subventions (3 occurrences), et de l'évaluation de l'action environnementale d'une diversité d'acteurs, d'objets ou de procédures (3 occurrences).

 Stefane Fermigier



349 

 40

**Objectifs.** [Stefane Fermigier](#) appelle la Cour des comptes à se saisir du sujet des dépenses de logiciels et services en ligne des administrations centrales, notamment depuis la loi République numérique de 2017.

Il fonde sa demande sur plusieurs rapports officiels, qui “constatent une dépendance de plus en plus forte des administrations à des logiciels d'origine étrangère, et notamment vis-à-vis d'un petit nombre d'acteurs en position dominante”. Il appelle donc à des constats qualitatifs, ainsi qu'à “des évaluations quantitatives, qui pourront mettre en évidence des évolutions, et aider à mieux piloter des politiques de sortie de ces dépendances, notamment en privilégiant l'achat auprès de fournisseurs français ou européens”.

Enfin, un tel travail de la Cour aurait également vocation selon l'auteur à évaluer l'impact de la loi de 2017, ainsi que l'opportunité d'instaurer des quotas de logiciels libres, français et/ou européens dans l'administration.

**Modalités.** Les contributeurs sont majoritairement en accord avec cette proposition. Ils en précisent d'ailleurs les modalités. [Pierre Boulet](#) incite ainsi la Cour à “tenir compte des coûts complets sur tout le cycle de vie du logiciel, y compris ceux liés à la gestion de la sous-traitance”, et [Anglade](#) à “tenir compte des bénéfices complets des logiciels : en termes d'emplois qualifiés sur le territoire nationale, de compétences numériques développées en France, d'indépendance et de capacité à maîtriser ses choix et ses coûts sur le long terme, etc”. [Cédric Ulmer](#) souhaiterait également savoir “si les solutions ont été prises via l'UGAP ou via appel d'offres hors UGAP”.

[Hello](#) renchérit : pour ce contributeur, “il est nécessaire de mutualiser l'utilisation des logiciels inter-administrations pour éviter que plusieurs administrations fassent appel au même prestataire de logiciel pour le même besoin”. [Jean-luc GENET](#) note d'ailleurs que l'usage de logiciels libres permettrait de lutter contre “l'obsolescence des matériels. Ils permettent en général de maintenir en fonction des appareils plus longtemps”.

Pour [SunWukong](#) enfin, “il faut promouvoir le logiciel libre afin de retrouver une souveraineté : certains états ont conçu leur propre distribution Linux pour ne pas dépendre d'une puissance étrangère”.

**Points de vigilance.** [Alice](#) rappelle toutefois qu'“il n'y a pas vraiment de logiciel faisant le poids par rapports aux géants.... Et à la fin, c'est la performance des agents qu'on mettra en cause, avec un handicap supplémentaire par rapport au privé qui utilise ces logiciels”.

## 14/ Préservation et valorisation d'un site classé (État et collectivités) : l'exemple de la carrière Arnaudet à Meudon (92)

 daniel mouranche



313 

 30

**Objectifs.** L'[auteur](#) de la proposition veut soumettre à la Cour une proposition d'enquête centrée sur la ville de Meudon. La contribution explique la naissance des mines de craies et les multiples usages qui ont été faits des galeries au cours des décennies, en faisant un patrimoine local d'importance.

[daniel mouranche](#) interroge donc le souhait des collectivités qui en sont responsables de combler une partie de ces galeries afin de "valoriser tout ou partie des surfaces restantes". Il soulève trois interrogations :

- La "validité de l'étude de risque", qui "s'appuie sur des hypothèses simplificatrices (géométrie des galeries, propriétés géomécaniques des matériaux)" et dont les résultats seraient "en contradiction avec les observations qui révèlent une très grande stabilité de la carrière".
- "Le coût du projet" : les 6 millions d'euros débloqués pour le comblement "pourrai[en]t être investi[s] à d'autres fins : sécurisation moins coûteuse et valorisation du site à l'instar d'autres carrières en France".
- "Les finalités réelles du projet" : l'auteur avance ainsi que la ville de Meudon prévoit "une opération de promotion immobilière est prévue autour du parc".

**Modalités.** Les contributeurs appuient cette proposition, notamment en insistant "sur le caractère rare et inédit de ce genre de patrimoine" pour [M. D.](#) et en listant les atouts des carrières pour [Grandchamp](#) : "Sur le plan géologique : affleurement de la craie, couche géologique unique dans le Bassin parisien. Sur le plan esthétique : magnifique. Sur le plan patrimonial : vestiges d'une activité artisanale. Sur le plan de la sécurité : aucune crainte à avoir".

[DORIVAL](#) déplore "l'attitude constante de la mairie de Meudon", qui "a été de bloquer toute idée d'aménagement valorisant les carrières". [Merici](#) ajoute que "ces centaines de mètres carrés souterrain, naturellement réfrigérés, à l'abri de la surface et aux portes de Paris peuvent servir à autre chose qu'à stocker des déchets de chantier du grand Paris. On peut concilier les intérêts économiques aux intérêts culturels". L'argument du stockage des déchets pèse également pour [yxelle](#), pour qui "la retenue d'eau engendrée par l'amoncellement de gravats et la pollution des nappes phréatiques constituent une bombe à retardement écologique pour les générations futures".

Aucun point de vigilance n'est soulevé dans les commentaires.

 Contribuables Associés



399 

 17

**Objectifs.** [Contribuables Associés](#) interroge la Cour des comptes sur le gaspillage d'argent public dans le cadre des grands chantiers. Ce contributeur propose trois axes d'intervention à la Cour :

- “recenser” et “chiffrer, sur les vingt dernières années, tous les dépassements budgétaires liés à des chantiers publics” ;
- d'identifier, pour chaque cas d'espèce, les causes de toutes natures, qui ont conduit à ces dépassements” ;
- “à la lumière des politiques conduites à l'étranger”, “proposer les outils à mettre en œuvre pour éviter tous dépassements budgétaires et responsabiliser les acteurs concernés”.

**Modalités.** Les contributeurs sont en accord avec cette proposition. Ainsi, pour [JEANNEAU](#), fervent soutien de l'idée, “gaspiller, c'est voler le contribuable”.

Plusieurs propositions sont formulées. [MORIN](#) pense que “lorsqu'un chantier important démarre il faudrait qu'il y ait une liste des raisons tolérants un retard et des dépassements de budgets. Au-delà, des sanctions financières devraient être encourues par les donneurs d'ordre qui sont responsables de l'argent public qu'ils dépensent sans compter et sans rendre de compte”. [Cervin](#), pour sa part, argue que “pour obtenir le "feu vert" d'investissement le coût présenté doit demeurer supportable (sous évalué) pour les Finances Publiques. Présenté au coût réel, le chantier aurait peu de chance d'être approuvé”.

Aucun point de vigilance pour cette contribution n'est évoqué en commentaire.

 Matthieu Rouveyre



284 

 15

**Objectifs.** [Matthieu Rouveyre](#) s'appuie sur l'actualité récente pour proposer à la Cour de s'intéresser au recours par l'Etat à des cabinets de conseil privés. Selon lui, "la Cour pourrait s'interroger sur la manière dont ces cabinets sont sollicités", et se poser plusieurs questions :

- "Les règles de la commande publique sont-elles respectées ?"
- "Quel est le rapport qualité/coût des études proposées ?"
- "N'y a-t-il pas de ressources publiques (rapports de la Cour des comptes, études fournies par des agences publiques ou parapubliques, travaux universitaires, etc.) qui pourraient déjà répondre aux sollicitations des ministères ?"

**Modalités.** Les contributeurs ayant déposé un commentaire sont majoritairement d'accord avec cette proposition.

[Hello](#) élargit le périmètre de l'idée : initialement centrée sur les ministères régaliens, [Hello](#) est favorable à effectuer ce "contrôle sur le recours aux agences de conseil" également sur les "collectivités locales, EPCI et EPT". Et ce dans l'objectif de savoir notamment "à quelle fréquence nos institutions publiques recourent à de l'expertise privée en comparaison à de l'expertise d'autres administrations sans l'intervention d'un tiers privé". Pour [Charvet](#), "leur utilisation ne devrait se faire qu'après l'évaluation d'impossibilité d'utiliser les services de l'administration". Enfin, [Werling](#) se demande "à quoi sert de payer des fonctionnaires s'ils font faire leur boulot par des cabinets de conseil".

[TUFNER](#) soulève également un point important : "ces "consultants" ayant accès à des informations sensibles et aux données des citoyens il est primordial de prévenir toute ingérence".

**Points de vigilance.** Pour [Venceslas](#), le recours aux cabinets de conseil se justifie par le fait que "la présence d'un acteur tiers, détaché de l'Etat, permet un apport bien différent que celui qu'on retrouve en permanence dans l'administration". Selon lui, "faire appel à un regard extérieur, par des personnes ayant des parcours et expériences différentes permet beaucoup plus d'idées novatrices".

## **Peu exploitables**

Un nombre important de contributions ont été jugées peu exploitables (68 contributions au total). Ces contributions concernaient le fonctionnement des institutions (9 occurrences), l'amélioration de la bureaucratie (8 occurrences) ainsi que la démocratie et participation citoyenne (8 occurrences).

Plusieurs suggestions d'étude portaient sur les aides sociales (5 occurrences) calculées selon des méthodes et outils (5 occurrences).

Des contributions hors sujet ou se limitant à un titre (5 occurrences) ont été identifiées.

D'autres thématiques, telles que le contrôle financier de collectivités (4 occurrences), ou encore le rendement financier et les cotisations ont été abordées (4 occurrences).

Enfin, ont été ainsi labellisées des contributions générales sur la lutte contre la fraude (3 occurrences) et la révision des taxes (3 occurrences) concernant une pluralité d'institutions et de collectivités.

A noter que bien que considérées peu exploitables, les contributions ont été transmises aux chambres de la Cour et toutes analysées.

**Objectifs.** [Contribuables Associés](#) part d'un rapport de la Cour des comptes rendu en 2020 pour rappeler "que la fraude aux prestations sociales représente environ 1 milliard d'euros par an", avant d'ajouter qu'à son avis "ce chiffre est grandement sous-évalué".

L'auteur remet donc en cause ce travail, au motif que "le comptage de 2020 de la Cour des comptes porte seulement sur les fraudes détectées". Il souhaiterait donc que la Cour "intensifie son contrôle en évaluant la fraude réellement subie pour être au plus près du préjudice financier et moral souffert par les Français".

Pour lui, "le montant de cette fraude subie est volontairement sous-estimé pour des motifs idéologiques : l'administration, à commencer par la Sécurité sociale, les syndicats, des parlementaires et la plupart des médias affirment que les malversations sont anecdotiques et que les combattre revient à martyriser les pauvres".

**Modalités.** Selon plusieurs contributeurs, notamment [MORIN](#), la France paierait des retraites à des gens plus que centaines, dans les pays de Maghreb". Selon calou, il y aurait "67 millions de Français" et "73 ou 74 millions de cartes vitales qui tournent". [Yves C.](#) propose d'instaurer "le Numéro d'Identification Nationale". Selon lui, "il suffit que les différentes administrations françaises prennent comme identifiant votre numéro aux Impôts. Ainsi la fraude sociale sera presque totalement réduite".

**Point de vigilance.** [Fbonjour](#) pense que l'auteur se "trompe de cible" et rappelle en commentaire que "la fraude aux prestations sociales représente 1 à 3 milliards d'euros, contre 80 à 100 milliards pour la fraude et l'évasion fiscales. L'urgence concerne donc le contrôle fiscal qui est actuellement atrophié par une législation complaisante et une baisse de moyens considérable". Plusieurs contributeurs effectuent ce rappel.

[Bruno Sébilet](#) rappelle également que "le montant de la fraude sociale est inférieur au non recours aux aides : les pauvres ne profitent pas". [Mollier](#), lui, pointe que "la fraude la plus importante est celle de non paiement des cotisations "patronales" et des "exonérations" de cotisations pour favoriser l'emploi (faites par l'état et non compensées) pour des entreprises qui n'embauchent pas voir licencient".

Quelques contributeurs, enfin, se trompent et assimilent la fraude sociale et la fraude fiscale. [Anglade](#), par exemple, se demande comment la Cour "fermerait-elle les paradis fiscaux ? Comment poursuivrait-elle les créateurs de failles volontaires dans les législations ?".

**Objectifs.** [Contribuables Associés](#), dans cette autre proposition très soutenue, déplore le nombre de normes auxquelles sont soumis les Français. Il souligne ironiquement que “même la taille des écrous placés sous un bidet fait l’objet d’un coup de tampon administratif”.

Selon lui, “plus de 11 500 lois et 73 codes juridiques mettent le pays en coupe réglée. L’empilement des structures étatiques complique la vie des Français et ruine le contribuable”. Cela aurait un poids important sur le budget de l’Etat, puisque “le coût de notre sur-administration” serait “passé de 60 à 84 milliards d’euros par an entre 2007 et 2018”.

[Contribuables Associés](#) demande ainsi “aux magistrats de la Cour des comptes de répertorier dans tous les secteurs de la vie publique l’ensemble des doublons, mille-feuilles et autres chevauchements administratifs qui ruinent le contribuable”.

**Modalités.** Les contributeurs insistent beaucoup sur les économies à réaliser à la suite de ce genre d’enquête. Pour [Derely](#), par exemple, “un alignement de la productivité française (9/100) sur la productivité allemande (6/100) réduirait les délais de coups de tampons et ferait une économie de 100 milliards /an”. [Arnold SCHMIDT](#) renchérit en avançant que la France serait “le seul pays d’Europe qui sur-transcrit couramment les normes européennes, c’est-à-dire qui va au-delà de ces normes qui sont déjà parmi les plus dures du monde”.

[Druand](#) se demande “comment respecter 400000 textes dont 10500 lois, 127000 décrets et un code du travail entre autres codes de 3800 pages”, quand [SOYER](#) suggère de “se pencher sur les multicouches territoriales, ainsi que les multicompetences identiques de services publics”. [Joubeaux](#) souligne qu’“il y a trop de fonctionnaires inutiles et on manque de bras dans la restauration (par exemple)”.

**Points de vigilance.** [Anglade](#) rebondit sur une phrase tirée de la proposition initiale et argumente que lui est “bien content de pouvoir disposer d’écrous standardisés sous mon évier. Que de gâchis évités”. Il pose des questions qui lui paraissent importantes : “combien de biens de consommation ne partent-ils pas à la poubelle prématurément faute de standardisation ? par exemple, peut-on seulement estimer la pollution qu’a engendré le retard à la standardisation des prises pour les téléphones portables ?”

 tibo007



94 

 15

**Objectifs.** [tibo007](#) souhaite introduire la possibilité de licencier les personnes responsables de mauvaises dépenses publiques. Suivre les dépenses pourrait selon lui “permettre de détecter et évincer les personnes qui créent systématiquement des déficits de gestion (licenciement définitif de la fonction publique)”.

Il fait un parallèle avec le secteur privé, et insiste sur le fait qu’“il est incompréhensible qu’une personne qui crée des dépenses inutiles ou un projet totalement raté qui coûte substantiellement au contribuable puisse continuer à créer d’autres désastres financiers”.

Pour lui, ce mécanisme doit fonctionner dans les deux sens : “des personnes participant à des projets réussis devraient également être crédités d’une meilleure confiance”.

**Modalités.** Les contributeurs appuient cette proposition et la poursuivent. [atb](#) par exemple propose d’“ajouter des matricules aux fautifs à évincer via la Cour des comptes”, ce qui lui semble “parfait pour mettre le doigt sur la source de(s) (la) fuite(s)”.

[Habitantdu31](#) précise la proposition initiale en avançant que “c’est le principe (très français) de séparation des ordonnateurs et des comptables qui a déresponsabilisé les ordonnateurs de longue date et laissé penser que seul le comptable devait endosser les fautes”. Malgré un récent décret sur “la responsabilité des ordonnateurs”, il pense que cela “ne changera rien car il ne concerne qu’un haut niveau de gravité (difficile à appliquer)”.

**Points de vigilance.** [Hervé](#) signale que “les dépenses publiques sont engagées généralement par des élus ou bien des nommés”, plus difficiles à évincer. [BRISSET](#) note que dans le privé des mécanismes similaires existent : ainsi, “Mme LAUVERGEON n’a pas été reconduite et on ne lui a pas demandé de rembourser les mines d’uranium”.

## Annexes

### Annexe 1 : Occurrences des verbes « devoir » et « pouvoir »

#### Occurrences de certaines formes du verbe “devoir”

Terme	Conjugaison	Occurrences
Doit	Présent de l'indicatif, troisième personne du singulier	44
Devrait	Présent du conditionnel, troisième personne du singulier	37
Doivent	présent de l'indicatif, troisième personne du pluriel	24
Devraient	Présent du conditionnel, troisième personne du pluriel	19
Devra	Futur, troisième personne du singulier	9
Dû	Participe passé	7
Ne devrait pas	négation, présent du conditionnel, troisième personne du singulier	3
<b>TOTAL</b>		<b>143</b>

#### Occurrences de certaines formes du verbe “pouvoir”

Terme	Conjugaison	Occurrences
Pourrait	Présent du conditionnel, troisième personne du singulier	92
Peut	Présent de l'indicatif, troisième personne du singulier	73
Peuvent	Présent de l'indicatif, troisième personne du pluriel	28
Pourraient	Présent du conditionnel, troisième personne du pluriel	27
Pourra	Futur, troisième personne du singulier	23
pourront	Futur, troisième personne du singulier	5
pourrions	Présent du conditionnel, première personne du pluriel	2
peux	Présent de l'indicatif, première personne du singulier	1
Total		251

### Annexe 2 : Champ lexical des échelons administratifs

Échelons administratifs	Occurrences
Etat	190
Administrations	74

Services	76
Ministères	56
Département	32
Région	24
Président	22
Gouvernement	18
Préfets	11
Communauté	9
Préfecture	6
Premier ministre	6
Maire	5
Intercommunalité	2
Bureaucratie	1
<b>Total</b>	<b>532</b>

### Annexe 3 : Champ lexical de l'argent

<b>Champ lexical de l'argent</b>	<b>Occurrences</b>
Finances	208
Dépenses	166
Retraites	142
champ lexical du paiement	91
Subventions/subventionné	90
Budget(s)	64
Biens	59
sous	53
montant(s)	51
intérêt(s)	44
investissement	45
Verser et versements	45
Contribuables	41
impôts	40
payant/payer	37
fond(s)	34
prestations	33

prix	33
économie	32
somme	30
Achat	28
Rémunérer et rémunération	28
ressources	28
taux	25
taxes	25
crédit	24
toucher/touchant	22
salaires	21
monnaie / monétaire	20
prêt(s)	19
bancaire et banque	19
pension	18
remboursement/remboursé	18
caisses	17
dette(s)	16
capital / capitaux	15
gagner	15
produit(s)	15
recettes	14
denier	13
gain(s)	11
loyer	10
affaires	10
espèces	8
pièces	8
investir	7
primes	7
trésor/trésorerie	7
gaspiller	6
vendu	6
inflation	6
commerce	5
acheter	5
gabegie	4
chèques	3

bourses	3
pauvre	3
retirer	3
spéculations	3
transactions	3
richesses	3
solde	3
placement	3
encaissent	2
enveloppe	2
racket	2
argent sale	1
vole	1
épargne	1
fortune	1
liquidités	1
rentes	1
<b>Total</b>	<b>2049</b>

#### Annexe 4 : Lexique et expressions du conflit et de l'opposition

<b>Lexique et expressions de la défiance de l'opposition et du conflit</b>	<b>Occurrences</b>
Mais	116
Alors que	52
Or	32
Lutte	22
Raisons	17
Conflit	13
Critique(s)	12
Pourtant	10
Toutefois	9
Cependant	9
Contraire	8
Néanmoins	5
Contestation & Contesté	4
Combat	2

Faux	2
Injuste	2
Opposé	2
Confronté	1
Dispute	1
En revanche	1
Inverse	1
Par contre	1
Affronter	1
<b>Total</b>	<b>310</b>

Annexe 5 : Lexique et expressions de la vigilance et du sentiment de défiance

<b>Lexique et expressions de la défiance</b>	<b>Occurrences</b>
Risque	24
Urgence	18
Doute	9
Réserve	8
Danger & dangereux	5
Alerte	5
Attention	4
Soupçon	3
Vigilance	2
Craindre	1
<b>Total</b>	<b>79</b>

## Annexe 6 : Lexique et expressions de la légitimité

Lexique et expressions de la légitimité	Occurrences
Verbe pouvoir	251
Verbe devoir	143
Thème légalité (lois, légal, légalité)	113
Droit(s)	68
Débat	31
Justice	30
Ne pas pouvoir	30
Décision	21
Crise	20
Justifier et justifications	20
Autorité	18
Institutions	17
Démocratie et démocratique	15
Respect	12
Principe	12
Election	10
Pertinence	10
Pouvoirs	10
Valide et validité	8
Conforme et conformité	9
Contester et contestable	7
Légitime	7
Fondé et bien fondé	6
Souveraineté	6
Constitution	6
Ne pas devoir	5
Autoriser	5
Nation	3
Pas justifié	2
Accéder	2
Détenteur	2
Volonté	2
Populaire	2
Conférer	2
Arbitraire	2

Abstention	1
S'approprié	1
<b>Total</b>	<b>869</b>